

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 MAI 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-trois mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le **jeudi 16 mai 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,

Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,
MM. AUGIER, PELLIGRI, DIOT,

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, BLIN, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, HUA, CLERMONT, VERDYS, VINCENT, SUCHET

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. SAZDOVITCH donne pouvoir à Mme GUENEGAN

M. AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE

Mme BUCHON-SCHULTZ donne pouvoir à Mme FELGERES

Mme LE GRAND donne pouvoir à M.AUGIER

M.CUIGNET donne pouvoir à M.MEZURE

Mme ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET

M. BRUN donne pouvoir à M.VERDYS

Absent(s) :

M. ALBERT

Mme PIRES

Mme GUENEGAN a été désignée secrétaire de séance.

2024-30 EXPLOITATION DE LA MAISON BERTHE MORISOT SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE BOUGIVAL, L'OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES DE VERSAILLES GRAND PARC ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRANS PARC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5

Vu la délibération n°D.2022.02.6, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant sur la compétence « promotion du tourisme » et sur l'évolution de l'office de tourisme intercommunal à compter du 1er mai 2022

Vu la décision N°dB.2022.149 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 16 juin 2022 portant sur la convention d'objectifs et de moyens entre Versailles Grand Parc et l'Office de tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc

Vu la décision N°dB.2023.030 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 11 mai 2023 portant sur la subvention de fonctionnement annuelle pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc

Vu l'avis du comptable public du 23 avril 2024

Vu la délibération n°D.2022.02.4, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant délégation de compétences au Président et au Bureau pour la mandature 2020-2026

Vu la décision N°dB.2024.024du Bureau communautaire en date du 2 mai 2024

Considérant que depuis plusieurs années, la ville de Bougival porte sur son territoire la réhabilitation et la valorisation de bâtiments présentant un caractère historique et culturel rare ainsi que plusieurs espaces naturels remarquables.

Considérant que Versailles Grand Parc exerçant la compétence « promotion touristique » avec l'appui de l'Office de Tourisme et des Congrès, il revient à l'intercommunalité, la ville et l'Office de Tourisme et des Congrès d'élaborer ensemble une stratégie touristique propre à cette destination « Versailles Grand Parc - Côteaux de Seine » et de décliner sa mise en tourisme dans le temps.

Considérant que dans cet optique et par soucis de mutualisation d'espaces et de personnels, Bougival et Versailles Grand Parc ont souhaité que l'Office de Tourisme et des Congrès déménage son Bureau d'Information Touristique de Bougival dans une partie des locaux de la Maison Berthe Morisot.

Considérant que parallèlement à son activité d'accueil, d'orientation et d'information des visiteurs, l'Office exercera les missions de valorisation et d'exploitation d'équipement touristique et culturel. Il accompagnera la ville pour construire, planifier et valoriser la programmation culturelle de la Maison Berthe Morisot et assurera, en tant que mandataire, la commercialisation et la gestion de la billetterie (visites libres ou guidées et d'événements) et la privatisation du lieu. Il assurera également l'exploitation de la boutique.

Vu les projets de conventions établis conjointement entre Versailles Grand Parc, la ville de Bougival et l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc pour organiser les activités de l'Office de Tourisme et des Congrès au sein de la Maison Berthe Morisot,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention: M.BRUN, M. VINCENT,
M.VERDYS)

DECIDE d'autoriser le maire à signer :

- la convention de partenariat établie entre Versailles Grand Parc, la ville de Bougival et l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc.
- la convention de mise à disposition de locaux au sein de la maison Berthe Morisot entre la ville de Bougival et l'Office de Tourisme
- la convention de commercialisation et de mandat entre la ville de Bougival et l'Office de Tourisme

Le Maire,

Luc WATTELLE.